

Interview avec l'anthropologue algérien Malek Chebel

L'Islam comme prétexte

Chebel: «En Islam, l'esclavage ne suscite pas de culpabilité»

INTERVIEW: LAURENCE D'HONDT

Malek Chebel est anthropologue et grand spécialiste de l'Islam. Ses ouvrages, dont le Dictionnaire amoureux de l'Islam l'ont fait connaître pour sa liberté de ton et sa capacité à pointer du doigt les contradictions qui habitent et bloquent le monde arabo-musulman. Il vient de publier chez Fayard «L'esclavage en terre d'Islam», dans lequel il dénonce la perpétuation de cette pratique dans de nombreux pays musulmans.

■ Comment expliquez-vous qu'en terre d'Islam l'esclavage n'ait jamais été l'objet ni d'une vraie repentance, ni d'une véritable politique abolitionniste?

L'Islam n'est pas une religion de repentance, mais une religion extravertie, percutante, faite d'innonctions et fondée sur des certitudes. L'individu qui la pratique n'est pas sujet aux doutes, ce qui est antinomique avec sa religion. Pour lui, posséder un esclave est un signe de richesse, une question de fortune, une question qui n'appelle pas de sentiment de culpabilité particulier. Certes, dans le Co-

ran, on incite à l'affranchissement d'un esclave, surtout s'il est musulman et cela, en diverses circonstances. Mais il n'y a pas d'interdiction formelle de l'esclavage d'un être humain, quelle que soit sa religion, sa race ou son appartenance ethnique. En Islam, on peut d'ailleurs dire qu'il est plus respectable d'être musulman que d'être un homme.

■ Est-ce le Coran qui est insuffisamment coercitif?

Non, on se cache derrière le Coran pour justifier une pratique honteuse. L'absence de culpabilité de l'esclavagiste face à l'être qu'il réduit en esclavage provient de traditions anciennes, de pratiques réactionnaires des gouvernements actuels et même de l'hypocrisie des élites intellectuelles qui dénoncent cette pratique et affichent dans le même temps la présence d'une bonne à la maison, comme un signe de réussite. Mon livre ne veut pas accabler le monde musulman, mais l'interpeller, en lui demandant pourquoi il laisse cette pratique inhumaine se poursuivre dans le silence et, même souvent, dans la négation de son existence.

Cela fait deux siècles que le christianisme travaille sur cette question et a proféré une interdiction au nom des droits de l'Homme.

■ Pouvez-vous établir une rapide distinction entre la traite orientale et la traite occidentale?

Oui. La traite occidentale a duré deux siècles et s'est fondée sur des bases économiques. Les Occidentaux ne sont pas venus chercher en Afrique des «bonnes» qui augmenteraient leur statut social. Les esclaves de la traite occidentale faisaient partie d'un système capitaliste qui avait besoin de main-d'oeuvre. C'est tout. La traite orientale, elle a duré 15 siècles et est beaucoup plus socialisée, intériorisée et donc difficile à chasser. L'esclave en Orient pouvait évoluer au sein d'une famille ou d'une dynastie. De nombreuses dynasties musulmanes ont été fondées par des anciens esclaves rebelles qui ont mis leurs maîtres en esclavage. On est en pleine dialectique du maître et de l'esclave.

■ Y a-t-il aujourd'hui des foyers plus ou moins actifs d'esclavage en terre d'Islam?



Pour un Islam des Lumières: l'Algérien Malek Chebel est anthropologue, philosophe, psychanalyste et islamologue. Il travaille aujourd'hui comme psychanalyste à Paris. L'intellectuel de renommée mondiale a enseigné dans de nombreuses universités à travers le monde. (PHOTO: FRÉDÉRIC RAEVENS)

Oui, même si l'on doit souligner qu'aujourd'hui l'esclavage n'est plus, - sauf cas exceptionnels comme en Mauritanie par exemple -, un statut définitif. Généralement, il prend des formes diverses, comme celle de la domestique ou de l'ouvrier du Golfe à qui l'on confisque la carte d'identité. Il y a même des foyers en pleine expansion comme à Beyrouth, où des agences qui ont pignon sur rue, recrutent des bonnes asiatiques pour les placer dans des familles aisées. Mais certains efforts sont aussi faits comme au Maroc, où l'on a recensé près d'un million de «bonnes» - souvent africaines - qui vivent dans les maisons des famil-

les aisées et ne sont pas rémunérées pour leur travail. Le secrétaire d'Etat en charge de la famille tente aujourd'hui d'endiguer le phénomène et de donner des droits à ses domestiques. Mais la tâche est très compliquée car ils sont généralement cachés. Mais l'objectif de mon livre n'est pas d'entrer dans la particularité des cas, ni dans la subtile distinction des différentes formes d'esclavage qui existent et sur lesquelles les juristes doivent se pencher pour légiférer de manière appropriée. Mon livre veut nommer un mal général en terre musulmane qui fait que la personne humaine n'est pas respectée dans sa dignité d'homme.